



## MAIRIE DE LA HALLOTIERE

Département de La Seine-Maritime

Arrondissement de Dieppe

76780 LA HALLOTIERE

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget 2019 a été voté le **24 juin 2020** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **24 juin 2020**.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la préfecture, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement et d'investissement : compte administratif 2019

##### a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune de **La Hallotière** :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Communauté de communes des 4 rivières) et des revenus locatifs des biens immobiliers, de la mise à disposition à 20% d'un agent communal (commune de La Feuillie).

##### b) Résultat de l'exercice 2019 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations.

Les salaires représentent **46 109,80 €**, personnel titulaire et non titulaire avec charges des dépenses de fonctionnement de la commune soit **37,58 %** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentaient **142 672,16 euros**, en 2019 elles représentaient **122 680,36 euros** soit une diminution de 14,01 % du budget de fonctionnement.

L'excédent budgétaire en fonctionnement est positif avec un bilan de clôture 2019 de + **25 322,46 euros**. En investissement le bilan de clôture 2019 est déficitaire de - **8 404,42 euros**, cet excédent négatif est dû à un non virement de **30 000 euros** à la section d'investissement par décision modificative.

Le bilan général section de fonctionnement et d'investissement 2019 est positif de **16 918,04 euros**. L'approvisionnement par délibération modificative en investissement permettra de réguler les différentes dépenses d'investissement en 2020.

La commune pourra financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau sauf pour les projets d'ampleur en nécessitant.

- Pour la rénovation du centre socio culturel, nous avons bénéficié de subventions à hauteur de **63 820,50 euros** (DETR, Région, Département et réserve parlementaire) pour un cout total d'investissement de **99 482,30 euros**. Pour se faire la commune a souscrit deux emprunts : un à court terme de deux ans d'un montant de **64 000,00 euros** qui a été remboursé intégralement avec le versement des subventions avec un taux fixe de **0,29%**. Le deuxième emprunt d'un montant de **32 000,00 euros** est en cours de remboursement sur 10 ans avec un taux de **0,98%** et un remboursement annuel de **3 363,28 €**.
- La réserve défense incendie créée en septembre 2019 a couté **13 746,59 €**, **2 291,10 euros de TVA** seront reversés en 2021. Pour cette opération, nous sommes dans l'attente des versements des subventions (DETR et Département) à hauteur de **7 445,20 euros**.
- Pour l'espace cinéraire, nous bénéficierons d'une subvention (DETR) de **1 182,67 euros** pour une dépense réelle de **7 096,00 euros** avec TVA.
- Dans le cadre de zéro produit phytosanitaire, la commune a acheté un broyeur à végétaux pour une dépense de **1 749,00 euros**. Les copeaux de bois sont réutilisés pour le paillage des parterres de fleurs.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : pour 2019 la commune a perçu **45 645,00 euros** ; pour l'année 2020 nous prévoyons **42 000,00 euros**.
- Les dotations versées par l'Etat.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- Les revenus des immeubles
- La mise à disposition de l'agent communal pour la commune de La Feuillie pour une durée hebdomadaire de 20% soit 1 journée de 7 heures par semaine.

**c) Les principales dépenses et recettes de la section pour le Compte Administratif 2019:**

- **En fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	26 024,24 €	Excédent brut reporté	93 104,82 €
Dépenses de personnel	46 109,80 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	41 086,42 €	Impôts et taxes	45 645,00 €
Dépenses financières	272,26 €	Dotations et participations	84 974,47 €
Dépenses exceptionnelles	126,64 €	Autres recettes de gestion courante	8 135,45 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €

Dépenses imprévues	0,00 €	Atténuations de charges	46,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>122 680,36 €</b>	Produits des services	9 201,80 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>148 002,82 €</b>
Virement à la section d'investissement	<b>0,00 €</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>122 680,36 €</b>	<b>Total général avec report</b>	<b>241 107,64 €</b>

**Résultat année 2019 en fonctionnement:**

- Dépenses : - 122 680,36 €
- Recettes : + 148 002,82 €

+ 25 322,46 €

Soit un excédent de fonctionnement pour l'année 2019 avec l'excédent brut reporté de + **118 427,28 €**

- **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	3 091,02 €	Solde d'investissement reporté	2 222,97 €
Espace cinéraire	7 096,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Réserve défense incendie	13 746,59 €		
Broyeur à végétaux	1 749,00 €		
Travaux de voirie (à lister)	0,00 €	FCTVA	17 473,92 €
		TLE	0,00 €
		Taxe d'aménagement	0,00 €
Immobilisations incorporelles	625,73 €	Mise en réserves	0,00 €
Autres dépenses		Cessions d'immobilisations	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
		Subventions	0,00 €
		Emprunt / Caution	430,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>26 308,34 €</b>	<b>Total général avec report</b>	<b>20 126,89 €</b>

**Résultat 2019 :**

- Dépenses : - 26 308,34 €
- Recettes : + 20 126,89 €

- 6 181,45 €

Soit un déficit d'investissement pour l'année 2019 avec l'excédent brut reporté de 2 222,97 € de 6 181,45 € soit un résultat de clôture en fonctionnement et investissement de 112 245,83 euros et un bilan positif 16 918,04€.

#### d) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- concernant les ménages
  - Taxe d'habitation = 17,23 %
  - Foncier bâti = 13,98 %
  - Foncier non bâti = 31,19 %
- concernant les entreprises
  - CFE = 15,26 %

## II. La section d'investissement en 2020

### a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

**En dépense :**

### b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

#### ➤ En fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	71 935,16 €	Excédent brut reporté	118 427,28 €
Dépenses de personnel	57 100,00 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	83 600,00 €	Impôts et taxes	42 000,00 €
Charges Financières	1 000,00 €	Dotations et participations	95 770,60 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	5 000,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	3 001,72		
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	11 000,00 €	Atténuations de charges	0,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>237 697,88 €</b>	Produits des services	6 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>234 727,28 €</b>

Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>267 697,88 €</b>	<b>Total général</b>	<b>267 697,88 €</b>

En fonctionnement, le budget primitif 2020 est équilibré à **267 697,88 €**

➤ **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	6 000,00 €	Solde d'investissement reporté	- 6 181,45 €
- Matériel de cantonnerie	3 431,82 €	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
- Candélabres	24 329,89 €		
Bâtiments communaux :			
- Minuterie église	2 700,00€		
- Travaux église	8 629,32 €		
Travaux de voirie :		FCTVA	3 300,49 €
- Caniveaux lotissement	14 000,00 €	Emprunts reçus	21 000,00 €
Immobilisations incorporelles	5 190,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Subventions	8 970,27 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Opérations patrimoniales	4 190,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	3 001,72 €
<b>Total général</b>	<b>64 281,03 €</b>	<b>Total général</b>	<b>64 281,03 €</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :**

- Changement des candélabres pour un montant de 24 329,89€ qui équivaut à 35,80% du prix à payer (TVA incluse). Les 80% du HT étant pris en charge par le SDE 76. Deux emprunts seront réalisés auprès du syndicat électrique, un à court terme sur 2 ans de 10 000€ et un prêt sur 5 ans de 11 000 € (Taux fixe de 0,55%).
- Réfection voirie Mare Engrand pour un montant de 14 000,00 € (En fonctionnement)
- Saleuse pour un montant de 1 486,00€
- Souffleur thermique pour un montant de 1 511,82 €
- Changement minuterie église pour un montant de 2 700,00 €
- Concernant la pose de caniveaux Rue de Bois Guillaume, la somme de 14 000,00€

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- Après la réalisation des travaux de la création de l'espace cinéraire, d'une réserve défense incendie et le changement de la minuterie de l'église, le versement de 8 970,27 € correspondant aux notifications de versement est en cours de régularisation auprès de la préfecture (DETR) et du département.
- Une demande de subvention auprès de la préfecture pour la réfection de la voirie rue de la Mare Engrand a été instruite, et la somme de 2 970,60 nous a été notifiée.

Fait à La Hallotière le 24 juin 2020

Le Maire,

S. JOLY